

1^{er} Tournoi rapide de l'Echiquier bigouden – Pont-l'Abbé

Règlement intérieur

Article 1 : Organisation

L'association Echiquier bigouden – Pont-l'Abbé organise son 1^{er} Tournoi rapide le dimanche 15 février 2026.

La compétition se déroule à la salle du Patronage laïque – 1, place Benjamin Delessert – 29120 – PONT-L'ABBE.

Ce tournoi est homologué FIDE sous le numéro 70477.

Pour tout ce qui n'est pas indiqué dans le présent règlement, les règles de la FFE et de la FIDE dans leur dernière version s'appliqueront.

Article 2 : Horaires et cadences

Le tournoi comporte 7 rondes à la cadence 15 mn +3s.

Pointage de 9h à 9h 30.

Ronde 1 : 10h

Ronde 2 : 10h 45

Ronde 3 : 11h 30

Ronde 4 : 13h 30

Ronde 5 : 14h 15

Ronde 6 : 15h 00

Ronde 7 : 15h 45

Remise des prix et pot convivial à partir de 16h 30. Les horaires des rondes et de la cérémonie de clôture sont donnés à titre indicatif.

Article 3 : Arbitres

L'arbitre du tournoi est Charles LOPEZ, AFO2, licence H04856. Il est assisté de Erwan COLIN, arbitre de club, licence N12264 et de Jean-François HURREAU, arbitre de club, licence G62065

Article 4 : Tarif et modalités d'inscription

Le tournoi est ouvert à tout joueur licencié A ou B auprès de la FFE ou d'une autre fédération de la FIDE. Les inscriptions se font par Chess Event ou Hello Asso jusqu'au vendredi 13 février 2026.

Le montant des droits est de 15 € pour les adultes, 7 € pour les jeunes. Gratuit pour les joueurs titrés et les jeunes joueurs du plan de performance FFE.

Les inscriptions seront closes dès que le seuil de 100 participants sera atteint.

Article 5 : Appariements, départages, absences, forfaits

5.1 Appariements

Les appariements se font au système suisse, à l'aide du logiciel PAPI dans sa version la plus récente. Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé les droits d'inscription.

Si un joueur ne peut être présent à la ronde 1, il peut être apparié à la ronde 2 s'il a prévenu l'organisateur en amont.

5.2 Départages

Les départages sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, le cumulatif et la performance.

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

5.3 Absences et Forfaits

Les joueurs doivent avertir l'arbitre et l'organisateur de leur absence à une ronde si celle-ci est prévisible. En cas d'imprévu, contacter l'arbitre ou les organisateurs au 06 35 94 79 44, 06 02 47 30 19 ou 06 22 04 06 86.

Dans le cas contraire, tout retard de plus de 5 minutes après le début de la ronde en cours est sanctionné par un forfait sauf si l'arbitre en décide autrement, en cas de circonstance exceptionnelle. En cas de deux forfaits consécutifs ou non, le joueur sera considéré comme ayant abandonné le tournoi.

Article 6 : Déroulement

La licence B est suffisante pour toutes les catégories. Les joueurs non licenciés devront s'acquitter du coût de la licence A ou B et seront affiliés à la FFE dès le début de la compétition.

Les règles de la FFE et de la FIDE seront appliquées pendant toute la compétition. En particulier la partie sera perdue au deuxième coup illégal d'un joueur.

Conformément au livre de l'Arbitre de février 2026, c'est l'article A.5 qui s'applique à l'intégralité de la manifestation. Celui-ci est à la disposition de tout joueur ou de son représentant sur demande auprès de l'arbitre.

Seuls les arbitres et l'organisateur sont autorisés à circuler dans la salle après le lancement de chaque ronde, sauf problème médical urgent ou cas de force majeure.

Les joueurs qui terminent leur partie font enregistrer le résultat à la table d'arbitrage à l'aide de la fiche de résultat fournie ou sur la tablette mise à disposition. Ils devront ensuite quitter la zone de jeu après avoir rangé les pièces sur l'échiquier. Aucune analyse ne peut avoir lieu dans la zone de jeu.

A la fin de chaque ronde les résultats seront affichés ou projetés. Il appartient aux joueurs de vérifier l'enregistrement correct de leur score et d'en demander la correction en cas d'erreur.

Aucune correction ne sera effectuée avant la fin de la compétition si deux rondes ont eu lieu entre l'erreur d'enregistrement et la ronde en cours. La rectification se fera alors à l'issue de la dernière ronde, pour le calcul des Elo lors de la transmission à la FFE.

Article 7 : Prix

La liste des prix sera affichée dans la salle au début de la ronde 4.

Un premier prix de 200 € sera attribué au vainqueur, 80% des frais d'inscriptions seront reversés en prix (classement, diverses catégories, coupes).

Il ne sera pas remis de prix sous forme d'argent aux mineurs de moins de 16 ans mais sous forme de lots ou de bons d'achats. Il est prévu des prix par catégories d'âge.

Article 8 : Droit à l'image et aux médias

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent les organisateurs et le club à publier, dans la presse par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. S'ils s'y opposent, ils doivent en informer l'organisateur par écrit au plus tard la veille du début du tournoi...

Au vu de la prolifération des moyens d'enregistrement, le club et l'organisateur ne peuvent être tenus responsables de photos, vidéos ou tout autre enregistrement fait par des personnes n'appartenant pas à l'équipe d'organisation ni de leur publication ou utilisation.

Les photos dans la salle ne seront autorisées que pendant les 10 premières minutes de la ronde 1 et entre chaque ronde.

Article 9 : Encadrement des mineurs

Les accompagnants de façon générale sont chargés de l'encadrement des joueurs qu'ils engagent, sur le site de la compétition et en dehors des locaux. Les joueurs qui ne respectent pas les consignes de sécurité et de discipline peuvent être exclus de la compétition, idem pour les accompagnants. La responsabilité de l'organisateur se limite au temps de chaque partie.

Article 10 : Rappels

Un comportement et une tenue correcte à l'appréciation des organisateurs sont de rigueur.

Les joueurs s'engagent à respecter la charte des joueurs d'échecs.

En cours de partie, un joueur n'est pas autorisé à avoir un appareil électronique sur lui, à l'exception des appareils à usage médical. L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la zone de jeu. Les appareils électroniques, en particulier les téléphones, doivent être complètement éteints et placés dans un sac qui ne quitte pas la place du joueur durant toute la partie. Idem pour les montres (connectées ou non). Il est également conseillé de désactiver les alarmes. Ils peuvent aussi être déposés éteints sous la responsabilité du propriétaire dans la consigne prévue au niveau de la table d'arbitrage, ce qui ne dégage pas la responsabilité de ce dernier en cas de sonnerie. Le non-respect de cette règle entraîne systématiquement la perte de la partie.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans le bâtiment qui accueille ce tournoi.

Article 11 : Contrôle anti-dopage

En application du Code du Sport, toute inscription dans ce tournoi vaut acceptation d'un contrôle anti-dopage s'il est demandé.

Article : 12

Tous les participants et spectateurs s'engagent à respecter le présent règlement et les consignes sanitaires indiquées par les autorités compétentes.

Pont-l'Abbé, le 15 février 2026

Les organisateurs

Florent DIDIER / Joël PERON

L'arbitre principal, co-organisateur

Charles LOPEZ